



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nigeria

Question écrite n° 79124

Texte de la question

Amnesty International dénonce les crimes dans le delta du Niger. En effet, les forces de sécurité nigérianes protégeant les intérêts pétroliers dans le delta du Niger se seraient rendues coupables de meurtres de civils et ont rasé des villages en toute impunité, et c'est ce que dénonce Amnesty International dans un rapport rendu public début novembre 2005. Amnesty accuse par ailleurs le gouvernement nigérian de fermer les yeux sur ces violations des droits de l'homme et de ne s'être pas attaqué à la pauvreté et aux injustices, présentées par l'organisation comme les causes premières des manifestations récurrentes dans le delta. Amnesty exhorte le gouvernement nigérian à mettre en place une commission indépendante pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans la région. La plupart des 20 millions d'habitants du delta, une zone de marais et de mangrove, vivent dans la pauvreté et n'ont accès à aucun des services élémentaires. Nombreux sont ceux qui en veulent à l'industrie pétrolière, coupable selon eux d'avoir souillé leur environnement et d'avoir fait d'énormes profits en exploitant les richesses de leurs territoires, sans en partager les bénéfices. C'est ce sentiment d'injustice qui a été à l'origine de nombreux mouvements sociaux, parfois violents, dans la région. Si le rapport revient sur le raid d'Odioma, il évoque également une autre confrontation, en février 2005, lors de laquelle des militaires avaient tiré sur des manifestants près d'un terminal pétrolier exploité par Chevron. Un manifestant avait été tué et trente autres avaient été blessés, selon Amnesty. Après quinze années de régime militaire, les civils sont revenus au pouvoir en 1999 et le Nigeria a retrouvé sa respectabilité, mais « rien n'a changé en ce qui concerne les droits de l'homme », a dénoncé Mme Ulrika Sandberg, un des auteurs du rapport d'Amnesty. Compte tenu des accusations accablantes formulées envers le Nigeria par le rapport d'Amnesty, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Les autorités françaises ont pris connaissance du rapport de l'organisation non gouvernementale Amnesty International intitulé « Nigeria : Dix ans après, le pétrole continue de provoquer violences et injustices » paru en novembre 2005. Elles partagent les préoccupations exprimées sur la situation des droits de l'homme dans la région du Delta au Nigeria, alors même que le Nigeria, par sa taille et son influence régionale, devient une référence pour la sous-région et l'Afrique tout entière. La situation dans ce pays, qu'il s'agisse du contexte particulier de l'exploitation pétrolière ou des condamnations pénales liées à la charia, continue de faire l'objet de toute notre attention. La France est en dialogue constant sur ce sujet avec ses partenaires européens, tant sur place qu'à Bruxelles, pour la définition d'une position commune. La situation des droits de l'homme au Nigeria fait par ailleurs l'objet de discussions dans le cadre du dialogue politique entre l'Union européenne et le Nigeria, tel que défini par l'article 5 de la Convention de Lomé IV et l'accord de Cotonou.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79124

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10930

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2747